

Date de dépôt: 18 août 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition: non à un projet de station CEVA surdimensionné au plateau de Champel

Rapport de M^{me} Fabienne Gautier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée en date du 23 février 2006 et renvoyée à la Commission des pétitions par le Grand Conseil.

La commission a étudié cette pétition lors de ses séances des 6 et 27 mars, 24 avril et 8 mai 2006, toutes tenues par l'éminent président M. Eric Leyvraz, assisté de divers efficaces procès-verbalistes. Lors de ces séances, la commission a eu l'occasion de procéder à plusieurs auditions.

Audition de M. Christian Zaugg, pétitionnaire

M. Zaugg vient accompagné de M^{me} Zegna Hausmann qui d'emblée précise que les 1200 signatures ont été récoltées dans un laps de temps de deux mois et que grâce à cette pétition, les habitants de Champel ont pu prendre connaissance du projet de la station du CEVA qu'ils n'avaient pas encore pu découvrir.

M. Zaugg s'empresse de préciser que les pétitionnaires sont en faveur du CEVA mais sont opposés au projet de gare surdimensionné dudit CEVA prévu au plateau de Champel, projet au coût de près de 1 milliard. Les habitants s'imaginaient une gare du type station de métro similaire aux

stations parisiennes et non d'une galette énorme de 20 mètres de profondeur, galette qui sera construite essentiellement pour les personnes venant d'Annemasse et travaillant aux HUG. Il cite l'exemple lausannois du Flon où un ascenseur a été installé. M. Zaugg signale aussi que les 58 arbres formant cet espace vert du plateau de Champel seront coupés, espace vert très fréquenté par les personnes âgées.

Une des commissaires fait remarquer aux pétitionnaires que le projet de la gare n'est pas encore définitif. M. Zaugg confirme que la photographie de la maquette qu'il a fournie date de 2005 (cf. annexe 1) et que les explications du CEVA demeurent encore floues sur le sujet. Le projet de la gare a fait l'objet d'un concours gagné par M. Jean Nouvel. Il précise que la Ville, tout comme les pétitionnaires, considère ce projet comme surdimensionné. Le pétitionnaire pense qu'il est nécessaire de faire des remarques dès maintenant avant que le projet ne devienne définitif.

Un commissaire constate que la maquette émane du Service de l'urbanisme de la Ville de Genève et demande des précisions aux pétitionnaires. M. Zaugg répond qu'il vient du CEVA, de la Ville de Genève et du canton. M^{me} Hausmann précise que c'est l'Etat qui en est le responsable.

Le fait que, dans le futur, le CEVA desserve le plateau de Champel est relevé par une commissaire comme un avantage, d'autant plus qu'il offrira la possibilité d'accès entre le plateau de Champel et l'hôpital. Elle souligne au passage que, de toute manière, le chantier sera important.

Audition de MM. Alain Pirat, chef de projet CEVA pour le canton de Genève et Christophe Genoud, secrétaire adjoint en charge de la mobilité au Département du territoire

M. Genoud rappelle que l'autorité qui octroie les autorisations de construire est l'Office fédéral des transports, office qui a reçu le dossier CEVA en date du 6 mars 2006. Le dossier est composé de rapports multiples, des tracés, des aménagements et des gares. M. Genoud informe que lorsque la Confédération aura vérifié le dossier, une enquête publique sera ouverte. M. Genoud rappelle encore que plusieurs séances d'informations ont été tenues au courant des derniers mois.

Il estime aussi que dans le cadre de la pétition 1563, c'est un problème de communication qui est à l'origine de cette pétition, puisque les renseignements tels qu'indiqués dans la pétition s'avèrent pour la plupart **faux**. M. Genoud confirme que le Conseil des Etats a récemment accepté les crédits nécessaires à ce projet.

M. Pirat remarque que la photographie de la maquette distribuée par les pétitionnaires est une maquette d'étude de la Ville de Genève et constate qu'il ne s'agit en l'occurrence que d'une projection géométrique sans aucun élément d'aménagement. M. Pirat signale que la gare du plateau de Champel sera en tranchée couverte avec une emprise au sol de 500 m² et que le reste du square fera l'objet d'un projet paysager.

Le fait que les pétitionnaires trouvent cette gare surdimensionnée est relevé par un commissaire, ce à quoi M. Genoud s'empresse de répondre que le dossier de la Ville de Genève répond à une demande du Conseil municipal et qu'à aucun moment ce dossier de la Ville de Genève n'a été transmis à la cellule CEVA. Le dossier CEVA a largement évolué depuis, et M. Genoud de confirmer que le canton souhaite communiquer sur des éléments arrêtés, cela afin d'éviter les confusions.

Pour répondre à la question de l'ampleur du projet, M. Genoud fait état du fait qu'il n'occupera que le dixième de la surface du square de Champel, M. Pirat d'ajouter que l'accessibilité aux quais en sous-sol nécessite des équipements mécaniques importants couplés à des escaliers de secours.

Un autre commissaire s'étonne du fait que le projet de tunnel ait été abandonné. M. Genoud explique qu'une étude a été menée par les HUG, l'OCM et l'aménagement du territoire, étude relative à l'accessibilité de la gare de Champel, et précise que la desserte de cette gare sera au début d'une demi-heure, pour être ensuite d'un quart d'heure. Il note que le tunnel posait de gros problèmes de sécurité, notamment parce qu'il ne s'agit pas d'un tunnel de métro fermé. L'option tunnel reste cependant ouverte, même si pour le moment, préférence a été donnée au réaménagement piétonnier des accès aux HUG. La problématique des accès de l'hôpital est toujours en cours de discussion, le tunnel étant une solution onéreuse ne donnant pas satisfaction.

Le fait que la Ville semble partager l'avis des pétitionnaires quant au surdimensionnement de la gare CEVA Champel, que les aménagements paysagers ne ressembleront jamais au square actuel, sont relevés par une députée. Elle aimerait également être informée des relations avec la Ville sur ce projet et savoir si les vélos pourront accéder à cette gare en sous-sol.

En réponse, M. Genoud annonce que, pas plus tard que ce matin, s'est déroulée une séance entre MM. Cramer et Ferrazino afin de prévoir comment informer la population.

M. Pirat ajoute que c'est un jury de professionnels qui a statué sur ce projet et que ce sont essentiellement les aspects de sécurité qui ont motivé le choix. Il rappelle qu'il s'agit d'un train et non d'un tram et que les

dimensions envisagées sont nécessaires et ajoute que les vélos pourront prendre les ascenseurs. M. Pirat note que la pertinence de l'information est très délicate mais absolument nécessaire et rappelle que déjà, à de multiples reprises, des séances ont eu lieu dans ce but.

Il est noté que cette pétition est bien symptomatique d'un besoin d'informations de la part de la population et que la nécessité d'actualiser régulièrement le site internet du CEVA est absolument indispensable, d'autant plus que le chantier s'étendra sur plusieurs années.

M. Genoud est conscient de la nécessité de l'information et précise que l'idée est de travailler avec les partenaires des communes concernées par le CEVA, mais qu'à ce stade, l'organisation du planning des travaux n'est connue que depuis quelques semaines. Et M. Pirat d'ajouter que tant que les adjudications n'ont pas été faites, il est encore difficile de communiquer sur le projet.

Il est encore relevé par un député que c'est le fonctionnement de la gare qui entraîne l'équipement envisagé et note que l'absence d'une sortie vers la Cluse est un problème, précisant que bien entendu des patients des HUG passeront par cette gare. Il se demande d'ailleurs pourquoi un trou de 300 mètres est envisagé pour cette gare de Champel et rajoute que si la concertation ne se fait plus, c'est bien par faute d'informations. Il se demande quel est le travail de la chargée de communication de ce projet. Il rappelle que ce projet d'envergure aura des impacts importants sur la ville.

M. Genoud répond que la communication est faite par la Ville et non par le CEVA et que ce projet ne s'est pas fait dans un cercle restreint d'ingénieurs mais que toutes les communes concernées sont bien évidemment consultées. Et de signaler que les travaux ne se termineront qu'en 2012, ce qui offre encore de la flexibilité dans l'amélioration.

M. Pirat précise, entre autre que la qualité et la géométrie du terrain ne permettaient pas de choisir un autre endroit pour la gare de Champel et qu'une tranchée couverte est nécessaire pour des questions de sécurité.

A la question de savoir si la Ville participe financièrement à ce projet, il est encore répondu qu'elle a voté un crédit de 2 millions pour mener une étude dans le cadre du projet.

Audition de M. Christian Ferrazino, chef du Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville de Genève

Le président accueille M. Christian Ferrazino, tout en lui précisant que la commission de céans a déjà procédé à plusieurs auditions, mais souhaite l'éclairage de la Ville sur le projet de la station CEVA de Champel, plus précisément quant à l'emprise au sol du projet.

D'emblée, M. Ferrazino précise que la Ville est intervenue auprès du maître de l'ouvrage pour attirer son attention sur les conséquences de l'importance de la station CEVA de Champel, conséquences qui pourraient être dommageables pour le quartier. **Suite aux remarques de la Ville, celle-ci a pu constater que le projet avait été redimensionné dans le sens de ses observations.** Il note objectivement que le projet n'est piloté aujourd'hui que par le département de M. Cramer.

M. Ferrazino indique également que le projet étant d'intérêt public, la Ville de Genève fera l'objet d'une procédure d'expropriation concernant l'ensemble du square de Champel, que de ce fait, il peut mentionner à la commission un certain nombre d'appréciations, toutefois se demandant si elles sont pertinentes en l'état.

Le constat de la Ville étant de dire que, s'il est remarquable que le CEVA donne la possibilité de parcourir en 15 minutes le trajet Annemasse-Genève, il serait regrettable de devoir mettre autant de temps pour sortir de la station de Champel et se rendre à l'hôpital. Elle est déjà intervenue à ce sujet, mais aucune solution n'a encore été trouvée à ce jour. Les estimations faites par l'OCM prévoient une fréquentation de 800 à 1000 personnes/jour pour la gare du CEVA Champel, et la moitié de celles-ci se dirigerait en direction des HUG. Actuellement, le secteur hospitalier bénéficie d'une petite desserte, cofinancée par la Ville et les TPG, mais que celle-ci, à terme, ne sera plus suffisante et qu'il faudra prévoir un bus de 120 places au minimum.

M. Ferrazino note que ces problèmes de liaison entre la station CEVA Champel et l'hôpital n'ont toujours pas été solutionnés mais que la Ville a pris langue avec le maître d'ouvrage pour lui faire part de ses inquiétudes et qu'elle a l'impression d'avoir été entendue.

Une séance publique d'information dans le quartier de Champel est prévue pour le 26 avril 2006 en présence de MM. Robert Cramer et Jean Nouvel, architecte mandataire, ainsi que les représentants de la direction du projet CEVA.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a, quant à lui, bénéficié d'une séance d'information il y a quelque temps déjà. L'information du projet

commence à être largement diffusée. Il manque cependant toujours la largeur de la gare.

M. Ferrazino profite d'indiquer que la gare mesurera, au niveau des quais, 17 mètres de largeur pour une longueur de 200 mètres environ. Il s'agit d'un ouvrage de grande profondeur. Le projet prévoit deux entrées pour l'accès aux quais. M. Ferrazino constate que la préoccupation des pétitionnaires est surtout en relation avec les éléments visibles de l'extérieur. Il informe que la visibilité extérieure de la gare sera d'une longueur de 35 mètres environ et que le jour de la gare sera assuré par un système de talus, et que cette pente sera utilisée pour les escaliers de secours. La Ville a demandé de revoir ce dernier aspect car elle souhaite que le trou qui résultera de ce projet soit le plus arborisé possible et que les différents services puissent cohabiter, notamment le service du feu. Il confirme à la commission que toutes ces questions sont actuellement en négociation afin de laisser cet espace végétal au centre du quartier de Champel.

Le conseiller administratif de la Ville ne cache pas à la commission que ce chantier sera un très gros chantier qui durera plusieurs années, que l'ensemble des arbres du square seront abattus, mais ce qui compte en l'état actuel, c'est de connaître ce qu'il y aura sur place une fois les travaux terminés. In fine, il conviendra de permettre de trouver une végétalisation autour de la gare qui redonne à ce lieu un espace vert. La Ville confirme avoir demandé un parking pour une centaine de vélos, afin de ne pas répéter l'erreur de la place Cornavin. M. Ferrazino indique que la préoccupation du cheminement piétonnier demeure, que ce soit pour accéder et sortir de la gare ou pour la traversée en direction de l'hôpital. Il reste encore plusieurs problèmes à régler, notamment celui de la question financière. Il est vrai que l'option d'un tunnel en direction de l'hôpital s'avère réalisable, selon les ingénieurs, mais que le coût de l'ouvrage reste extrêmement élevé et qu'un tel investissement n'est pas en rapport avec le nombre d'usagers prévus. Une solution d'accès et de financement reste toujours à trouver.

M. Ferrazino souligne que la Ville est gagnante dans ce projet puisqu'elle sera desservie par deux haltes de RER. Elle est naturellement consciente de l'utilité et de la nécessité de ce projet CEVA, mais estime qu'il ne faut pas négliger les connexions urbanistiques importantes pour la viabilité du projet.

A la question posée par un commissaire au sujet de l'expropriation, le magistrat confirme bien l'expropriation de la Ville du square de Champel, les CFF devenant les nouveaux propriétaires. Ceux-ci n'ayant pas pour vocation l'entretien des parcs, ils fixent les conditions de l'expropriation pour que la collectivité publique ne se sente pas spoliée. In fine, diverses préoccupations de la commune étant prises en compte, cette dernière acceptera d'entretenir le

parc dont elle ne sera plus propriétaire. Pour ce faire, une convention sera conclue entre les CFF et la Ville de Genève.

Un commissaire insiste à nouveau sur le manque de communication auprès des habitants du quartier en relation avec ce projet. M. Ferrazino confirme que la Ville n'est pas le maître de l'ouvrage mais qu'il est satisfait de l'information qui sera prochainement diffusée et qui est de nature à dissiper certains malentendus. Il note que les habitants de Champel doivent savoir que le square sera fortement modifié et que les travaux dureront plusieurs années. Une autre commissaire souligne que le parking à vélos est indispensable mais que, cependant, il devrait être enterré pour laisser un maximum de verdure en surface. Elle note aussi que les habitants du quartier ne comprennent pas pourquoi le CEVA ne passe pas plus près de l'hôpital.

Le magistrat confirme bien que le projet est actuellement à un stade où il n'est plus possible de modifier son tracé et que l'hôpital peut sans problème envisager un accès « employés » côté Lombard, ce qui réduirait le cheminement de ceux-ci en direction de la gare du CEVA. Et d'ajouter qu'il est opportun que l'OCM se penche rapidement sur la question de l'accès aux autres secteurs hospitaliers.

M. Ferrazino note que les différents intervenants touchés par le projet, soit la Ville, l'Etat, les CFF, les TPG et l'OCM, devraient être davantage réunis.

A la question des statistiques de projection de fréquentation, le magistrat de la Ville précise que les chiffres sont à vérifier auprès de l'OCM.

Le président de la commission remercie M. Ferrazino pour ses explications.

Le président demandera ensuite à la commission de se prononcer sur le mode de traitement de cette pétition. Celle-ci ayant déjà fait l'objet de maintes discussions, elle ne suscite plus aucune question de la part des commissaires. Proposition est faite par l'un d'entre eux du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la pétition 1563. La proposition est mise aux voix.

Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la pétition 1563 est accepté à l'unanimité de la commission.

Pétition (1563)

Non à un projet de station CEVA surdimensionné au plateau de Champel

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussignés-es ayant pris connaissance du projet de station du CEVA au plateau de Champel tiennent à faire savoir qu'ils-elles estiment que ce projet est totalement surdimensionné et qu'il fait table rase du magnifique patrimoine arborisé qui se trouve sur cet espace vert.

Nous tenons à dire que nous ne nous opposons pas au CEVA mais que nous demandons aux autorités du canton et de la Ville de Genève de bien vouloir présenter à la population un projet plus respectueux de l'environnement, tant sur le plan du maintien des arbres que de celui de son emprise au sol.

N.B. : 1199 signatures
GHOSS
p.a. M. Christian Zaugg
18, avenue Calas
1206 Genève